



F-28800 BONNEVAL SAS 250 000 € - Siret 399 462 274 00016
APE 293 D - T.00 33(0)2 37 47 40 34 F.00 33(0)2 37 96 21 91
http://www.lamy-les-constructeurs.com

M-LOC
ZI Nord - 56 Rue Lazare Carnot
61000 ALENÇON
02 33 29 34 32 - alencon@m-loc.fr
538 882 531 00048

Doc 19854
Dφ6.7

DROUET M-LOC ALENCON
RUE LAZARE CARNOT
ZI NORD

61000 ALENCON

BMF 21 (CLB) / GRL.S.2E 20 (Ddébord) / ACC-MERLO/MO
133395
GRIS LAMY

DECLARATION CE DE CONFORMITE / NOTICE D'UTILISATION

A conserver et laisser à disposition de l'acheteur/client concessionnaire

- 1) Nom et adresse du Constructeur : **S.A.S. LAMY, Zone Industrielle, 28800 BONNEVAL**
2) Identification Equipement :

- Code Article	A0190050034
- Désignation	BMF 21 (CLB) / GRL.S.2E 20 (Ddébord) / ACC-MERLO/MOYEN
- Couleur	GRIS LAMY
- N° de Série	133395
- Poids:	670 KG.
- Capacité	1,40 MÈTRE CUBE
- Avec produit densité de :	1

3) Dispositions réglementaires au matériel :

- Vérifiez le graissage de tout axe d'articulation;
- Vérifiez le serrage de tous les boulons, **principalement au niveau de l'accrochage du chariot**, s'il en est pourvu;
- Vérifiez les supports, **principalement au niveau de l'accrochage du chariot**, que les plats et les oreilles ne soient pas tordus, que le jeu maxi entre l'accrochage de l'équipement et tablier d'origine soit toujours **inférieur à 3 mm**;
- Vérifiez à solidariser l'équipement et le chariot ainsi que la portée de l'accrochage;
- Vérifiez la tuyauterie hydraulique, les flexibles (fuite ou coupure visuelle sur l'équipement animé);
- Attachez, verrouillez, et vérifiez le bon attelage;
- Couplez les voies hydrauliques (sur équipement animé);
- Faites fonctionner en position basse le cavage/décavage en pression assez élevée;
- Faites fonctionner plusieurs fois en position basse l'ouverture/fermeture de l'équipement animé par les voies hydrauliques;
- Revérifiez le verrouillage, les voies hydrauliques;
- Vérifiez la position ouverture **Mâchoire cavée à fond**, ainsi que la position **décavée** par rapport aux pneus.

Dispositions réglementaires à prendre **pendant l'utilisation** du Matériel :

- Ne pas rester autour de l'équipement pendant le fonctionnement;
- Ne jamais stationner en dessous d'un équipement en hauteur;
- Ne jamais descendre du chariot en laissant l'équipement en hauteur;

Dispositions réglementaires à prendre **pour démontage** du Matériel :

- Fermez l'équipement animé (hydro-griffe : grappin fermé);
- Positionnez l'équipement bien à plat sur sol uni;
- Désaccouplez l'équipement de ces voies hydrauliques;
- Déverrouillez et vérifiez la bonne stabilité sur sol de l'équipement;

- 4) Nom et fonction du signataire du CE : **Monsieur Jean Michel LAMY, Dirigeant de la Société**

- 5) Date et Lieu : **Le 19 Novembre 2010 à BONNEVAL**